

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 31/01/2012**

L'an deux mille douze,
Le trente et un JANVIER à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à LALLOUETTE Joël, Mme WINISDOERFFER Inès à M. LECLERE Roland, M. PIERRARD Didier à M. CABART Jean-Claude, Mme AUBRY Christine à Mme BLOT Laura, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe.

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

Affichée le 31/01/2012

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Poste de rédacteur territorial - Création d'un emploi à temps complet.
N° 12/09

Le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt pour le public et la nécessité d'une meilleure organisation des services de la Mairie, le Maire propose au Conseil de créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/02/2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A compter du 1^{er} Février 2012, la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

PRECISE que le tableau des emplois communaux est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2012

DIT que les crédits inhérents à cette décision sont prévus au budget primitif 2012.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.